

DÉPARTEMENT DU NORD
ARONDISSEMENT DE DUNKERQUE



PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

COMMUNE DE STEENE
59380

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. Alain DAVROUX, Maryse DEVROE, Nathalie DECLERCK, Frédéric SAUVAGE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Jean - Marie ROMMELAERE, Jean - François REBIER, Jean - François LAMS

Était représenté(e) :

MM Benjamin DENOYELLE donne pouvoir à Alain DAVROUX, Marianne DRIEUX à Maryse DEVROE

Était absent(e) :

MM. Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, M.A. MAHIEUX

Secrétaire de séance :

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à
Monsieur Jean - François REBIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour ; il est demandé à ce qu'il soit autorisé d'y ajouter deux délibérations concernant la fixation des tarifs du concert de l'ONL qui se déroulera en septembre prochain ainsi qu'une décision modificative du budget principal. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 21 mars 2025 suscite des observations. Monsieur ROMMELAERE qui était secrétaire de séance n'oppose aucune remarque. Le compte - rendu du conseil Municipal du 21 mars 2025 est approuvé.

DELIBERATION 2025-011 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil est sollicité pour approuver le rapport d'activité du Territoire d'Energie Flandre. Ce dernier présente un bilan à l'équilibre satisfaisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport d'activité 2024 du Territoire d'Energie Flandre.

DELIBERATION 2025-012 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL POUR LE MANDAT 2026-2032

Monsieur le Maire explique que le nombre de représentants par commune a été révisé. Les grandes collectivités cherchant toujours à avoir plus, Steene aurait pu perdre un siège et se trouver au même niveau de représentation qu'un village de 250 habitants.

La commune de Wormhout estimait qu'elle devait obtenir un siège supplémentaire. Actuellement, la répartition des sièges est de 1 pour 1000 habitants. Un siège était vacant. Wormhout n'a pas pu l'obtenir. Steene considère qu'elle est de droit de garder ses 2 sièges.

Monsieur ROMMELAERE remarque que les « gros » cherchent toujours à écraser « les petits ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'accord local fixant à 71 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Hauts de Flandre pour le mandat 2026-2032.

DELIBERATION 2025-013 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

A la suite de la nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire, la CCHF modifie ses statuts. Et repris la « mise en place d'une politique de services à la personne et en matière d'activités culturelles et de loisirs ».

Monsieur ROMMELAERE trouve que l'idée de « partage » des activités de loisirs est un plus pour les jeunes. Quelques communes seulement semblaient en profiter ; maintenant d'autres en profiteront également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable aux modifications statutaires de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et d'approuver la modification des statuts de la communauté ci-annexés et notamment son article 2 relatif aux compétences.

La délibération sera notifiée au Président de la CCHF.

. DELIBERATION 2025-014 : FIXATION DES TARIFS DU CONCERT DE L'ONL

Le samedi 13 septembre 2025, la commune accueillera au sein de l'église Saint Martin de STEENE l'Orchestre National de Lille.

Afin d'encaisser les paiements par chèques, la trésorerie nous demande une délibération fixant les tarifs.

Les tarifs des entrées sont les suivants :

Adulte (+18 ans) : 12.00€

Billet pour les personnes de 12 à 18 ans : 5.00€

Gratuit pour les enfants de – de 12 ans

Monsieur le Maire explique que les tarifs ont un peu augmenté par rapport au précédent concert car nous nous sommes alignés sur les tarifs pratiqués par les autres communes qui accueillent l'ONL.

Madame ACHTE demande le coût de revient pour la commune. Monsieur le Maire et Mme DOUAY informent l'assemblée que le concert est facturé 2100€ pour lequel nous percevons une subvention de 1 055.00€ du Département du Nord au titre de l'aide à la diffusion culturelle auquel il faut ajouter les droits d'entrée par chèques. Les paiements en espèces seront gérés par l'association Anim'Stene (VSPPS en a bénéficié en 2023).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs du concert de l'ONL qui se déroulera le samedi 13 septembre 2025 et autorise le paiement par chèques des entrées.

DELIBERATION 2023-015 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2025

Monsieur le Maire propose à Mme DOUAY Patricia de nous expliquer la délibération concernant la décision modificative n° 1 sur l'exercice comptable 2025.

Mme DOUAY rappelle qu'à l'été 2024 nous avions pris en charge un bus pour amener les enfants de l'école Pierre DEWAELE aux Jeux Olympiques de Paris.

Dans un souci d'équité, nous nous devions de rendre pareille à l'école Emile ZOLA. Un voyage à Paris a été dernièrement organisé pour tous les enfants de l'école Zola. 2 bus ont été commandés ; la commune en prend donc 1 à sa charge.

La facture ayant déjà été payée par l'école, Mme DOUAY propose que nous augmentions la subvention versée à la coopérative de l'école Emile Zola du montant d'un des bus soit 1 700.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la décision modificative n°1 sur l'exercice comptable 2025.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

M. Frédéric SAUVAGE :

La salle des fêtes sera fermée du 7 juillet au 15 août pour la réalisation des travaux d'installation de la nouvelle chaudière.

Le changement de chauffage a un coût de 70 000.00€. Les menuiseries en façade seront changées courant octobre 2025 pour un montant de 90 000.00€. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

La nouvelle sono et l'éclairage sont installés. Les travaux votés en 2024 n'ont pu commencer qu'en 2025 car nous étions en attente d'une réponse sur les subventions.

Les cache-moineaux et les portes fenêtres de la rotonde seront repeints également. Seule l'isolation phonique ne sera pas réalisée car le coût est trop important pour la commune ; la salle étant peu louée.

Madame ACHTE interroge Mme DEVROE afin de savoir si la salle Devos est souvent louée.

Mme DEVROE répond qu'elle n'a été louée qu'une seule fois pour un vin d'honneur. En 2025, la Salle de l'Aurore a déjà été louée 10 fois contre 1 seule pour la salle des fêtes et ce fut uniquement la « petite » salle.

Madame ACHTE interroge M. SAUVAGE sur les travaux de pose des nouvelles menuiseries de l'école DEWAELE. Monsieur SAUVAGE expose que les menuiseries ont été changées en avril dernier (3 portes-fenêtres ont été posées). Il reste à voir pour l'installation de nouveaux stores. Les anciens ne peuvent être réinstallés car il est hors de question que les menuiseries soient percées. Les services techniques cherchent une solution.

Mme Patricia DOUAY :

Une nouvelle décision modificative sera proposée au Conseil de septembre prochain. Elle concerne la participation de la commune à la classe de neige. Les tarifs du voyage ont augmenté et nous n'avons pas encore le nombre définitif d'enfants y participant. Les effectifs de l'école P. Dewaele fluctuent encore. Aussi, en septembre, un point sera fait avec les écoles.

Monsieur le Maire explique qu'il a fallu trouver un lieu d'accueil correct avec des tarifs abordables. Les enfants de l'école de la commune de CROCHTE ont séjourné dans le nouveau lieu choisi et cela semble correct.

Une participation supplémentaire de 30€ étant demandée aux parents ; la commune participera également à hauteur de 30€ par enfant en sus de la subvention déjà accordée. Il est prévu 50 enfants soit une subvention complémentaire qui devrait être d'environ 1500€ ; le but étant de ne pas priver les enfants de leur voyage à la neige.

Mme Estelle ACHTE

Une randonnée pédestre est organisée le dimanche 7 septembre 2025 au bénéfice de la classe de neige par l'association Au rythme de vos pas de Steene.

2 parcours fléchés de 5 et 10 km sont proposés avec une collation offerte.

Le tarif est de 4€ par adulte – gratuit pour les enfants.

Mme ACHTE espère y voir du monde car elle rappelle que les bénéfices de la randonnée seront en partie reversés au profit de la classe de neige 2026.

M. Jean – Marie ROMMELAERE

Lors de la fête de l'école E. Zola, Monsieur ROMMELAERE a constaté que 2 stores occultant aux fenêtres de classes étaient tombés. Monsieur SAUVAGE indique que les services techniques sont informés et que les travaux sont prévus cet été. 1 des stores est bloqué tandis que l'autre a la chaînette cassée. 1 des 2 est également abîmé et sera vérifié. Un tour complet des classes est programmé pour tout vérifier.

Monsieur le Maire précise également que les fuites d'eau ont été constatées et identifiées. Une des fuites résulte que le débit d'eau de la chasse d'eau est trop important au regard de la taille des toilettes. Le débit d'eau sera réduit. La seconde fuite provient des tuyaux d'évacuation de la climatisation. Les services techniques attendent la fin des cours pour intervenir.

Monsieur SAUVAGE précise qu'à la rentrée scolaire, les écoles seront mises aux normes PMR - normes accessibilité.

Monsieur le Maire ajoute que les barrières pivotantes commandées seront également posées pendant l'été afin de maintenir l'interdiction d'accès au parking aux heures d'entrée et de sortie des enfants en remplacement des barrières Vauban installées depuis septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 18h28.

Récapitulatif de la séance :

2025-011 : Présentation du rapport d'activité 2024 du Territoire Energie Flandre

2025-012 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2026-2032

2025-013 : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

2025-014 : Fixation des tarifs du concert de l'Orchestre National de Lille

2025-015 : Décision modificative n°1 sur l'exercice comptable 2025

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Jean – François REBIER